

Comité de pilotage Phase PADD

La fresque du projet



CONSTRUISONS ENSEMBLE
L'AVENIR DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

ÉCONOMIE · · · · HABITAT · · · · ENVIRONNEMENT

MOBILITÉ · · · · PATRIMOINE · · · · AGRICULTURE · · · · PAYSAGE

Ordre du jour

Retour sur le questionnaire habitants

La fresque du projet

Rappel du planning de la mission





Introduction



Un questionnaire actif de juin 2022 au 27 septembre 2022



1086 répondants : un niveau de participation très élevé pour un tel dispositif



Une importante mobilisation de la CAPF pour communiquer et relayer le questionnaire : site internet et réseaux sociaux, affichage dans l'espace public et sur des bus...





Profil des répondants

 Communes avec le plus grand nombre de participants (habitants) :

Avon: 18,5 %

Bois-le-Roi: 14,4 %

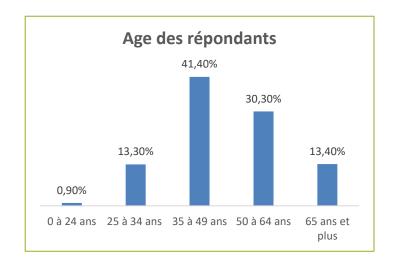
Fontainebleau: 11,1 %

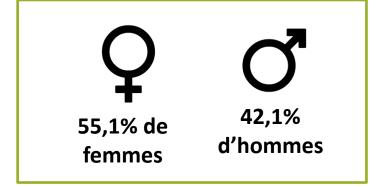
Achères-la-Forêt: 8,2 %

Vulaines-sur-Seine: 6,8 %

• Perthes: 4,2%

- Des répondants bien ancrés sur le territoire : 38,8% y résident depuis +20ans
- Plus de 70 % des participants sont tout autant attachés au Pays de Fontainebleau qu'à leur commune

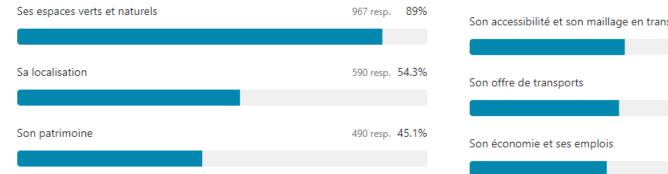


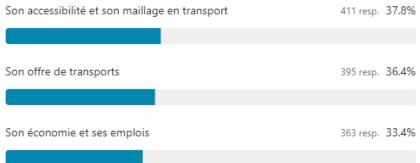


Perceptions du territoire









+60% des répondants sont restés sur le territoire pour son cadre de vie



2 principaux déterminants dans les choix de logement :

- 1) La proximité avec la nature (65,1% des répondants)
- 2) La qualité du cadre de vie (quartier dynamique, secteur préservé, qualité du paysage... pour 59,9% des répondants)

+91% des habitants très satisfait ou satisfait de leur logement, de l'offre de logements à l'échelle du territoire

Défis prioritaires en matière de logements

- #1 Améliorer la performance énergétique de logements
- #2 De manière générale, diversifier l'offre de logements du territoire de la communauté d'agglomération
- #3 Développer l'offre en petits logements (personnes âgées, étudiants, jeunes adultes, petit ménage, etc.)
- #4 Développer l'offre de logements adaptés (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc.)
- #5 Développer l'offre favorisant l'accueil des familles
- #6 Résorber la vacance (logement inoccupé)
- #7 Développer l'offre de standing
- #8 Limiter les résidences secondaires
- #9 Développer la location
- #10 Développer l'offre de logement à loyers réglementés (logements intermédiaires, sociaux, etc.)



Satisfaction vis-à-vis de l'offre:

- Services et équipements qui satisfont le plus : Scolaire (près de 65 % de satisfaction) / Sport / Commerce / Culture et loisirs
- Services et équipements qui satisfont le moins: Santé (49,6% d'insatisfaction)/ Petite enfance / Enseignement supérieur / Desserte par les transports en commun

Pour 68,8% des répondants, il manque des équipements dans leur commune

Principaux manques:

« Il manque des professionnels de santé, notamment des médecins généralistes »

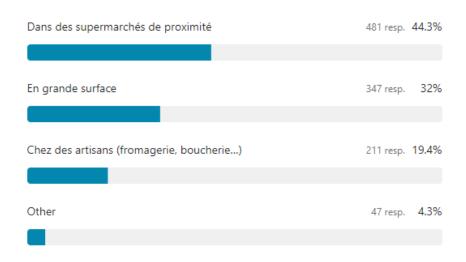
« Plus de pistes cyclables (en site propre)! » « Régularité et multiplicité des transports »

« Offre de petite enfance insuffisante, peu de places en crèche et assistante maternelle trouvée hors de la commune »

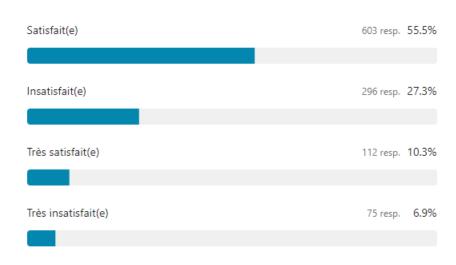
« Lieux de rencontre pour la population, lieux dédiés aux jeunes »



Les habitudes de consommation des répondants pour leurs courses de première nécessité

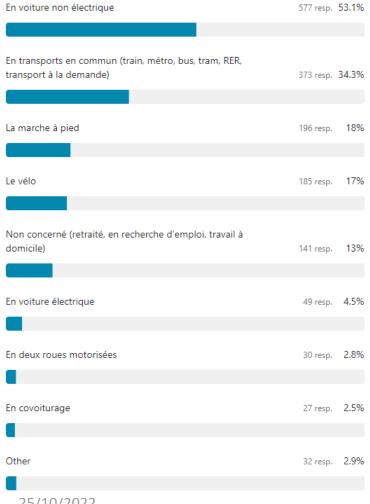


Satisfaction vis-à-vis de l'offre commerciale proposée à l'échelle de la commune

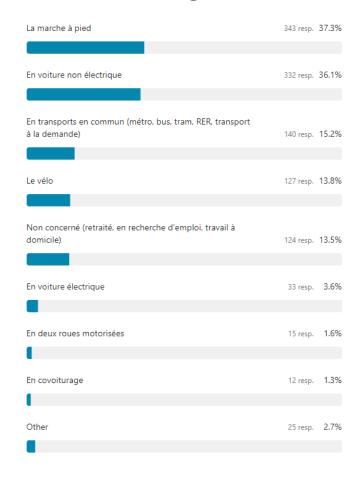




Trajets domicile-travail



Modes de déplacements pour se rendre en gare



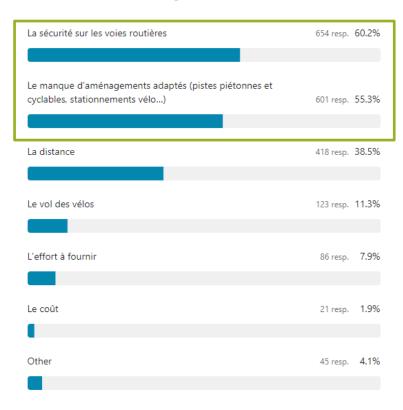


Les principaux modes de déplacements pour se rendre sur les lieux de loisir :

- En voiture non électrique (73,2%)
- La marche à pied (34,3%)
- Le vélo (26,3%)
- Les transports en commun (7,3%)

Le vélo (66,5%) et les transports en commun (47,1%) les deux modes déplacements que les habitants souhaiteraient pouvoir utiliser davantage demain.

Les freins à l'utilisation de modes de déplacements doux





Préservation du cadre de vie et de l'environnement

La préservation du cadre de vie passe par...

La protection des milieux boisés et des prairies	722 resp. 66.5%		
		#1	Aider les habitants à effectuer rénovation énergétique dans l
L'aménagement des voies piétonnes et cyclables, la sécurisation des déplacements	522 resp. 48.1%	#2	Développer une offre de comr court (recyclerie, artisanat, alin
Des commerces de proximité (boulangerie, coiffeur, boucher, etc.)	455 resp. 41.9 %	#3	Protéger les espaces verts et le paysager existants privé ou pu
La qualité architecturale et l'intégration des nouvelles constructions par rapport à celles déjà existantes	367 resp. 33.8%	#4	Renforcer la biodiversité via la la végétalisation des cours d'é toitures, la création d'Îlots de f
La présence d'espaces verts (privés ou publics) et d'espaces		#5	Développer les énergies renou
publics	331 resp. 30.5%	#6	Réduire la luminosité et le tem nocturne
Des services et équipements de proximité (poste, distributeur, bibliothèque, etc.)	314 resp. 28.9%	#7	Développer les jardins partagé
La qualité du bâti traditionnel	137 resp. 12.6%		

Les priorités pour protéger l'environnement

er des travaux de leur logement

merces en circuit imentation...)

le patrimoine ublic

a plantation d'arbres, écoles, des façades et fraicheur

uvelables

mps d'éclairage

lés



3 aspects jugés prioritaires :

- 1) Protéger et valoriser la biodiversité (très important pour près de 57% des répondants)
- **2) Promouvoir un équilibre** entre le développement urbain et la préservation du paysage, du cadre de vie et de l'identité des villages (56,2%)
- 3) Encourager le développement d'actions pour **limiter le réchauffement climatique et la pollution de l'air** (51,2%)

Les valeurs devant guider son élaboration :

« La qualité de vie des habitants »

« Ne pas bétonner »

« La sobriété »

« Lutter contre la densification »

« Equilibre et pragmatisme»

« Le vivre-ensemble et la solidarité »

« La préservation de l'environnement »



Déroulé de la fresque du projet

Objet

- Faire aux élus un retour sur les enseignements du questionnaire habitants
- A partir de la matière recueillie lors des 3 ateliers, prioriser les objectifs pour structurer le PADD

Déroulé

Durée: 2h30

- Temps 1 : retour sur le questionnaire habitants (15')
- Temps 2: la construction du PADD (2h15)





Déroulé de la fresque du projet

Temps 2

- Élaboration de la « fresque du projet » : Les objectifs (et les actions associées) sont présentés sous forme de cartes de jeu par lots (3 lots)
- Les élus, par tables de jeu (8 pers max), organisent les objectifs et les structurent en axes stratégiques : toutes les tables de jeu travaillent sur la totalité des sujets (1h45)
 - 3 tours de jeu de 30min chacun (1h30)
 - Formalisation de la fresque (15min)
- Restitution: chaque groupe présente sa fresque (30')



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

6 PHASES – 48 MOIS



DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT + **ÉTUDE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS**



DÉCEMBRE 2021 À SEPTEMBRE 2022



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



9 MOIS



À MARS 2023 (DÉBAT AVRIL ET SEPTEMBRE 2023)



PHASE 3

TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE (RÈGLEMENT ÉCRIT ET **GRAPHIQUE, OAP)**



2 9 MOIS



JANVIFR 2023 À SEPTEMBRE 2023



JUSTIFICATIONS ARRET ET ENQUÊTE PUBLIQUE



10 MOIS + 12 MOIS



SEPTEMBRE 2023 À JUIN 2025



MODIFICATION **POUR APPROBATION**





JUIN 2025 À DÉCEMBRE 2025

RÉUNIONS TECHNIQUES COMMUNALES

CONSEILS MUNICIPAUX

RÉUNIONS DE TRAVAIL

10 RÉUNIONS PUBLIQUES

20 RÉUNIONS OFFICIELLES

10 ATELIERS THÉMATIQUES





PROCHAINES REUNIONS

- Vendredi 16 septembre Séminaire inaugural PADD avec Maires, élus référents PLUi, élus communautaires et élus municipaux qui le souhaiteraient (Invitation faite par le cabinet du Président aux élus communautaires sous condition de ne pas dépasser 80 personnes au total):
 - Note d'enjeux de l'État
 - Sensibilisation à la transition climatique
- Mardi 4 octobre après-midi et mercredi 5 octobre journée : 3 ateliers élus sur les orientations du PADD
- **Jeudi 13 octobre à 17h** Équipe projet
- Vendredi 21 octobre à 14h à la salle des Fêtes de Saint-Martin-en-Bière COPIL n°3 : Retour sur le questionnaire habitants et construction du PADD
- Vendredi 2 décembre à 9h30 à la salle des fêtes d'Achères-la-Forêt COPIL n°4 : Formalisation du PADD



PROCHAINES REUNIONS

- Vendredi 13 janvier 2023 à 9h30 à la salle de réception du Château de Tournezy à l'île de loisirs de Bois-le-Roi Séminaire outils règlementaires du PLUi en présence des élus et techniciens Démarrage de la phase d'élaboration de l'OAP et du règlement
- **Vendredi 13 janvier 2023 à 14h** à la salle de réception du Château de Tournezy à l'île de loisirs de Bois-le-Roi Réunion de présentation aux PPA des orientations pressenties du PADD
- **Fin mars 2023 Conférence des Maires** pour validation du PADD avant présentation en commission puis conseil
- 4 avril 2023 Commission UHD pour présentation du PADD
- 20 avril 2023 à 19h Conseil communautaire pour présenter et débattre du PADD (+arrêt du PLH)
- Avril/Mai/Juin/Juillet 2023 Débats PADD en conseils municipaux (présentation par le cabinet)
- 28 septembre 2023 Conseil communautaire pour faire la synthèse des débats en commune

Dans le cadre de la concertation avec les habitants

- Mardi 8 novembre 2022 à 19h (salle La Samoisienne à Samois-sur-Seine) : réunion publique avec les acteurs locaux et la société civile organisée (démarche PLUi, diagnostic et enjeux)
- Mercredi 16 novembre 2022 à 19h à la Maison dans la Vallée : réunion publique avec les habitants et associations locales (démarche PLUi, diagnostic et enjeux)
- Début décembre : atelier avec les habitants « fresque de la ville »
- **Début février : réunion publique** (orientations pressenties du PADD)



